

**PROCÈS VERBAL
SEANCE ORDINAIRE
DU LUNDI 01 JUIN 2026 A 19 HEURES 30**

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Christian BOULEY, Maire.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, M. FABRICI Vincent, Mme MACHADO Laurence, Mme GRIFFE Christelle, M. THIBAUT Arnaud, M. PETRIGNET David, Mme NOWAK Vanessa, M. FAATOMO James.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Corinne PLANCHARD (pouvoir à Mme Christelle GRIFFE)

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : M. David PETRIGNET

Convocation du vingt-six mai deux mil vingt-six adressée le vingt-six mai deux-mil-vingt-six à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour était le suivant :

- Nomination secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026,
- Commission communale des impôts directs,
- Achat d'une épareuse,
- Financement de l'épareuse,
- Questions diverses.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance.

M. David PETRIGNET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Le procès-verbal a été envoyé à chaque conseiller municipal de manière à ce que chacun puisse en prendre connaissance avant la réunion.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal au scrutin à main levée et à l'unanimité, dresse une liste de 24 noms pour que cette nomination puisse avoir lieu.

ACHAT EPAREUSE

A ce jour, un seul devis. Le conseil municipal demande le report de sujet dans l'attente d'un devis supplémentaire.

FINANCEMENT EPAREUSE

Sujet ajourné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

La secrétaire de séance
David PETRIGNET



Le Maire
Christian BOULEY

